



## Objet encombrant et indésirable dans appartement loué

-----  
Par Gilounice

Bonjour,  
lorsque j'ai visité un logement en vue de le louer, j'ai vu dans l'entrée du logement une vieille cuisinière très lourde et qui barrait à moitié le passage. Le propriétaire a dit qu'il comptait prochainement l'enlever. Ma question est la suivante : je ne veux pas de cet objet encombrant, devrai-je signaler sa présence sur l'état des lieux ? pourrai-je ensuite de ce fait obliger le propriétaire à évacuer cet objet ? Mais si je le mentionne sur l'état des lieux, est-ce que cela signifie que j'accepte, au contraire, cet objet ? Merci pour vos lumières.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Vous ne signez rien sans avoir visité et que les lieux soient habitables.  
Cet encombrant doit disparaître avant la signature du bail.  
Si vous l'acceptez, vous allez devoir le garder pour une durée indéterminée....

-----  
Par Gilounice

Merci pour vos conseils, je vais les appliquer.